Image not found or type unknown

Droit de regard d'une succession

Par **fabschwing**, le **12/04/2016** à **23:30**

Bonjour,

Mon oncle et ma tante sont décédés et n'avaient plus de famille à part moi. J'ai contacté par mail le notaire qui s'est occupé de la succession pour en connaître le contenu et ce dernier m'a simplement écrit que la succession a eu lieu et que je n'étais pas concerné et que je ne pouvais pas consulter son contenu. Est-ce vrai ? Ca me surprend un peu que je ne puisse pas vérifier ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés